

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1745

26 août 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à.r.l.	83716	Exto S.A.	83737
AL Fund Management (Luxembourg) S.A.	83760	Financial Realizations S.A.	83744
Alpha 55 S.A.	83760	Financière Daunou 5 S.à r.l.	83714
Amarilys Holding S.A.	83760	Financière de Saint Jacques S.A.	83739
A.T.T.C. Registrars S.à r.l.	83715	Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à r.l.	83716
Avencor S.A.	83760	FU Industrial S.à r.l.	83744
Bâloise Assurances Luxembourg S.A.	83760	GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.	83746
Bezons Jaures (Lux) S.à r.l.	83716	Geopartner S.à r.l.	83744
Bezons Parc (Lux) S.à.r.l.	83716	Georgia Investments Property I S.à r.l. ...	83725
Caloocan Holding S.A.	83718	Globe Express Services	83746
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	83741	GNT - Lux S.A.	83714
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	83721	Granjo S.A.	83750
Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l.	83723	Granjo S.A.	83731
CGPA Ré	83719	Groupe Neuberg, Courtier d'Assurances, S.A.	83751
Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord	83719	GSI S.A.	83752
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) ..	83749	GSI S.A.	83751
Danko Holding SPF S.A.	83724	GSI S.A.	83751
Dolberg S.A.	83738	Guillaume Properties S.A.	83724
EGE SERAMIK Trading Holding S.A.	83727	Innisfree F3 S.à r.l.	83757
Elips Actuarial Services Luxembourg	83740	Institut de beauté YVETTE S.à r.l.	83759
Eurolex Management S.A.	83751	Limanon Investments S.à r.l.	83715
European Enterprises Consulting S.A. ...	83730	NaCoal S.A.	83732
European Information Directories Sàrl ...	83725	Orchimont S.A.	83744
European Service Holding S.A.	83731	Oustal SA	83727
		Poirel Investments S.A.	83718
		Real Shopfitting	83750
		WPP TNS US S.à r.l.	83752

GNT - Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 87.699.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2010

1. L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Rudolf KERVELLA et Pascal FUSS de leur fonction d'administrateurs.

2. L'assemblée décide de nommer Monsieur Damien GRIMON, né le 13 septembre 1973 à Epinal (France), demeurant 1C, rue de Metz, F-57640 Bettlainville et Monsieur Dominique BEGRAND, né le 25 mai 1954 à Metz (France), demeurant 21, rue du Pâtural, F-57420 Marieulles comme administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires. Les mandats de Messieurs Damien GRIMON et Dominique BEGRAND expireront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

3. L'assemblée décide de prolonger le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Martial MUNIER, demeurant au 12, rue Auguste Chery, F-54220 Malzeville jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

4. La société BDO Compagnie Fiduciaire, ayant été scindée, le mandat de commissaire aux comptes est repris par la société anonyme BDO AUDIT, sise au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg issue de la scission. L'assemblée décide également de prolonger le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010085791/25.

(100095834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 926.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 7 juin 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Xavier Pauwels, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Michel Paris, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- Christopher Harrison, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France
- Laurent Rivoire, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- Stéphane Roussilhe, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- Eric Keff, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France
- Christian Voegeli, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

2. Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat.

3. Nomination de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Référence de publication: 2010087163/29.

(100097162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

A.T.T.C. Registrars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 89.729.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur de sociétés, demeurant à Eischen;

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau;

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "A.T.T.C. REGISTRARS S.à r.l.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89.729, a été constituée suivant acte reçu le 24 octobre 2002, publié au Mémorial C numéro 1737 du 5 décembre 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "A.T.T.C. REGISTRARS S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), représentés par 100 (cent) parts sociales de EUR 125.- (cent vingt-cinq) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) S.A. déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "A.T.T.C. REGISTRARS S.à r.l."

IV.- Que A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) S.A. est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) S.A., en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-P. VAN KEYMEULEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27370. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010085975/43.

(100096312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Limanon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMANON INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010086197/11.

(100096552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Bezons Parc (Lux) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 63.482.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086023/10.

(100096547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Bezons Jaures (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 105.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086031/10.

(100096546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

**ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 146.539.

In the year two thousand and ten, on the first day of July.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The public limited company FBN Holding International AG, with registered office at CH-6304 Zug (Switzerland), 15, Alpenstrasse, registered at the Trade Register of the Canton of Zug under number CH-170.3.010.8179,

represented by Ms Anne MOLITOR, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46, av. John F. Kennedy by virtue of a proxy given under private seal dated on 18 June 2010.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 146539, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 2, 2009, published in the Mémorial C number 1271 of July 2, 2009, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the notary Francis Kessler, residing in Esch-sur-Alzette on 7 May 2010, not yet published in the Mémorial C;

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party resolves to change the Company's name from "Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l." to "ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à.r.l.", with effect as from 5th July 2010.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend article four (4) of the articles of association which will have henceforth the following wording (with effect as from 5th July 2010):

" **Art. 4.** The Company will assume the name of "ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à.r.l.".

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand Euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and professional address, the appearing person signed together with the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme FBN Holding International AG, avec siège social à CH-6304 Zug (Suisse), 15, Alpenstrasse, enregistrée auprès du Registre du Commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.3.010.817-9,

représentée par Madame Anne MOLITOR, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46, av. John F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 18 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l.", (ci-après dénommée la "Société"), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 146539, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 2 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1271 du 2 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 7 mai 2010, en cours de publication au Mémorial C;

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide de changer la dénomination de la Société "Fortis Prime Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l." en "ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à.r.l.", avec effet au 5 juillet 2010.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier l'article quatre (4) des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante (avec effet au 5 juillet 2010):

" **Art. 4. Premier alinéa.** La Société prend la dénomination de «ABN AMRO Fund Services (Luxembourg) S.à.r.l.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. MOLITOR, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29333. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086120/88.

(100096185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 8 juin 2010

1. Madame Bénédicte Reis, née à Algrange, France, le 26 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 28 mai 2010;

2. Monsieur Arnaud Schreiber, né le 8 mai 1975 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 28 mai 2010;

3. Monsieur Benoît Lejeune, né le 10 août 1978 à Fleron, Belgique, demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 28 mai 2010;

4. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à St. Helier, Jersey, demeurant professionnellement au L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 291, route d'Arlon, est nommé administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 et ce avec effet au 28 mai 2010;

5. Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, demeurant professionnellement au L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 291, route d'Arlon est nommé administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 et ce avec effet au 28 mai 2010;

6. Monsieur Michael Whittingdale né le 6 juin 1945 à Sherborne, Royaume-Uni, demeurant au TN5 6PP East Sussex, Royaume Uni, 3 Ingoldsby Cottages, Faircouch Lane, Wadhurst est nommé administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 et ce avec effet au 28 mai 2010.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Russell Perchard, administrateur;
- Monsieur François Pfister, administrateur;
- Monsieur Michael Whittingdale, administrateur.

Fait à Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour la Société

Russell Perchard

Un mandataire

Référence de publication: 2010087879/34.

(100096462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Caloocan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.376.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentant permanent de ses administrateurs:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.
- Monsieur Peter VAN OPSTAL, résidant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Konzern S.à.r.l.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Lux Business Management S.à.r.l. / Lux Konzern S.à.r.l.

Représenté par Gerard VAN HUNEN / Représenté par Peter VAN OPSTAL

Référence de publication: 2010086052/16.

(100096563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 91.576.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 14 juin 2010:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter la valeur nominale d'une part sociale de 5.000.- (cinq mille) euros pour la porter de son montant actuel de 10.000.- (dix mille) euros à 15.000.- (quinze mille) euros par prélèvement de 5.000.- (cinq mille) euros par part sociale sur la réserve spéciale 2006.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 4, al 1. des statuts afin de l'adapter aux décisions prises, lequel article al 1. se lira comme suit:

" **Art. 4.** Le fonds social est illimité, sans pour autant pouvant tomber en dessous de cent cinq "mille (105.000,-) euros. Le fonds social est divisé en parts de valeur nominale de 15.000,- "(quinze mille) euros chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'associé démissionnaire ou exclu ne peut provoquer la liquidation de la société. Il a "droit à la valeur nominale plus une prime annuelle fixée par le conseil d'administration. Il est "créé à cet effet une réserve spéciale dotée annuellement par le montant fixé par le conseil "d'administration.

"En aucun cas les éléments du bilan qui constituent la contrepartie de fonds publics alloués à la "société coopérative ne peuvent lui être distribués. S'il résulte de la situation du bilan de "l'exercice au cours duquel la démission a été donnée ou l'exclusion prononcée que la valeur "des parts est inférieure à leur montant nominal, les droits de l'associé sortant sont diminués "d'autant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 20.** Assemblée générale L'assemblée générale représente la totalité des associés. Elle a "les pouvoirs les plus étendus parmi lesquels figurent l'approbation du rapport du conseil "d'administration et des commissaires à l'assemblée générale, l'approbation des comptes "annuels, l'allocation du résultat, l'admission définitive d'associés, la nomination et la "révocation de membres du conseil d'administration et des commissaires, le changement des "statuts et la liquidation de la société.

"La cession de plus de 20% d'une participation requiert l'approbation préalable des associés "représentant au moins 75% du fonds social

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010089362/38.

(100096862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

CGPA Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.753.

—
L'an deux mil dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CGPA Ré, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 46753,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 214 du 1^{er} juin 1994.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur José LOPEZ, Account Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lycia SEKROUN, Account Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de 204.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 2.244.000,- EUR à 2.448.000,-EUR par augmentation de la valeur nominale des actions pour la passer de 187,- EUR à 204,- EUR par action.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter la capital social d'un montant de 204.000,- EUR (deux cent quatre mille euros) pour le porter de son montant actuel de 2.244.000,- EUR (deux millions deux cent quarante quatre mille euros) à 2.448.000,-EUR (deux millions quatre cent quarante huit mille euros) par augmentation de la valeur nominale d'un montant de 17,- EUR (dix-sept euros) par action pour la passer de 187,-EUR (cent quatre vingt sept euros) à 204,- EUR (deux cent quatre euros) par action, moyennant versements en espèces.

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces d' un montant de 204.000,- EUR (deux cent quatre mille euros) par les actionnaires .

La somme de 204.000,- EUR (deux cent quatre mille euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à 2.448.000,- EUR (deux millions quatre cent quarante huit mille euros) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de 204,-EUR (deux cent quatre euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LOPEZ; L. SEKROUN; V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27216. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086065/66.

(100096558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register, under section B, number 150.964 (the “Sole Member”),

here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, Licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota, United States of America, on 14 May 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Member and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register, under section B, number 150.966, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 3 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 459 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have been amended for the last time on 11 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by twenty-four million two hundred and fifteen thousand two hundred and twelve United States Dollars (USD 24,215,212) from its current amount of one billion three hundred three million seven hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-one United States Dollars (USD 1,303,743,691) up to one billion three hundred and twenty-seven million nine hundred and fifty-eight thousand nine hundred three United States Dollars (USD 1,327,958,903) through the issue of twenty-four million two hundred and fifteen thousand two hundred and twelve (24,215,212) new shares of one United States Dollars (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by twenty-four million two hundred and fifteen thousand two hundred and twelve United States Dollars (USD 24,215,212) from its current amount of one billion three hundred three million seven hundred and forty-three thousand six hundred and ninety-one United States Dollars (USD 1,303,743,691) up to one billion three hundred and twenty-seven million nine hundred and fifty-eight thousand nine hundred three United States Dollars (USD 1,327,958,903) through the issue of twenty-four million two hundred and fifteen thousand two hundred and twelve (24,215,212) new shares of one United States Dollars (USD 1) each.

The twenty-four million two hundred and fifteen thousand two hundred and twelve (24,215,212) new shares have been entirely subscribed by the Sole Member, aforementioned, at a total price of twentyfour million, two hundred fifteen thousand, two hundred and twelve United States Dollars (USD 24,215,212), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter.

Description of the contribution

The contribution in kind consists of nine hundred and sixty-five (965) shares having a par value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000), representing twenty percent (20%) of the issued and outstanding shares of Provimi Kliba S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 9, route de Gollion, Cossonay-Gare, 1305 Penthalaz, Switzerland and registered with the Trade Register of Vaud under federal number CH-5500173591-6.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at twenty-four million two hundred and fifteen thousand two hundred and twelve United States Dollars (USD 24,215,212), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 14 May 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Provimi Kliba S.A., and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by Messrs Marcel ISLER and Christian VOUMARD, signed in Penthelaz on 17 May 2010.

Any managers or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one billion three hundred and twenty-seven million nine hundred and fifty-eight thousand nine hundred three United States Dollars (USD 1,327,958,903) consisting of one billion three hundred and twentyseven million nine hundred and fifty-eight thousand nine hundred three (1,327,958,903) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, Licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mai 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.966, constituée suivant acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 3 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 459 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 mai 2010 selon acte du notaire soussigné.

La comparante, représentant la totalité du capital social, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre millions deux cent quinze mille deux cent douze dollars américains (USD 24.215.212), afin de porter son montant actuel d'un milliard trois cent trois millions sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.303.743.691) à un milliard trois cent vingt-sept millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cent trois dollars américains (USD 1.327.958.903), par l'émission de vingt-quatre millions deux cent quinze mille deux cent douze (24.215.212) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre millions deux cent quinze mille deux cent douze dollars américains (USD 24.215.212), afin de porter son montant actuel d'un milliard trois

cent trois millions sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.303.743.691) à un milliard trois cent vingt-sept millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cent trois dollars américains (USD 1.327.958.903), par l'émission de vingt-quatre millions deux cent quinze mille deux cent douze (24.215.212) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les vingt-quatre millions deux cent quinze mille deux cent douze (24.215.212) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de vingt-quatre millions deux cent quinze mille deux cent douze dollars américains (USD 24.215.212), la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en neuf cent soixante-cinq (965) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Francs suisses (CHF 1.000), représentant 20% du capital social de Provimi Kliba S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois de la Suisse, ayant son siège social au 9, route de Gollion, Cossonay-Gare, 1305 Penthalaz, Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Vaud, sous le numéro fédéral CH-550-0173591-6.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à vingt-quatre millions deux cent quinze mille deux cent douze dollars américains (USD 24.215.212), tel que prouvé par un certificat de valorisation émis par deux gérants de la Société le 14 mai 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Provimi Kliba S.A. et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par Messieurs Marcel ISLER et Christian VOUMARD signé à Penthalaz, le 17 mai 2010.

Tout gérant ou représentant dûment autorisé de la société apportée sera autorisé à inscrire un tel apport dans son registre des associés.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un milliard trois cent vingt-sept millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cent trois dollars américains (USD 1.327.958.903), représentée par un milliard trois cent vingt-sept millions neuf cent cinquante-huit mille neuf cent trois (1.327.958.903) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. PIEDBOEUF, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5969. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010089907/150.

(100099810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 80.348.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.014.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 11 mai 2010, que Cargill, Incorporated a transféré les 80.348.000 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société à:

- Cargill International, Inc., une Delaware corporation, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4778502.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Cargill International, Inc. 80.348.000 parts sociales ordinaires

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 8 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010086042/20.

(100096555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Danko Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.703.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, les actionnaires constatent le changement de dénomination du commissaire aux comptes, la nouvelle étant G.T. Experts Comptables S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

G.T. Experts Comptable S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010086079/15.

(100096477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Guillaume Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 65.533.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Bertrange le 28 juin 2010

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA S.à r.l. et PROCEDIA S.à r.l. établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'administration tenu à Bertrange en date du 28 juin 2010

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 6 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière et tous les pouvoirs réservés à la fonction de Président dans les Statuts de la Société.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 28 juin 2010, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2016.

La société CRITERIA S.à r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 28 juin 2010, a désigné Monsieur

Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967, employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2016.

Bertrange, le 28 juin 2010.

Pour *GUILLAUME PROPETIES S.A.*

Référence de publication: 2010086151/39.

(100096166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Georgia Investments Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.361.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086131/9.

(100096444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

European Information Directories Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.113.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, the "Proxy"

acting as a special proxy of BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of England, with registered office at 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, registered at the Trade register of England under the number 03139614 (the "Sole Shareholder"), being the sole Shareholder of and currently holding all of the 125 (one hundred and twenty-five) shares representing the entirety of the capital of EUROPEAN INFORMATION DIRECTORIES S.A R.L. (formerly known as EUROPEAN STORAGE S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.113 (the "Company"), by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder on 14th January 2010, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared and requested the notary to enact:

1) that the Company has been incorporated under the name of EUROPEAN STORAGE S.à r.l. by a deed enacted by the Luxembourg notary Maître Martine Schaeffer, dated April 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1536, dated 24 July 2007;

2) that the subscribed share capital of the Company amounts currently to € 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a par value of € 100 (one hundred Euro) each, fully paid up and currently held by the Sole Shareholder;

3) that the Sole Shareholder, after careful review of the financial statements drawn by the board of managers of the Company as at 14 January 2010 for the liquidation of the Company, declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company;

4) that the Sole Shareholder in its capacity as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company as of the date of the present deed;

5) that the Sole Shareholder declares that all the known debts and liabilities of the Company towards third party creditors have been paid or duly accounted for and that the Sole Shareholder takes over all assets, liabilities and commitments (known and unknown) of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities;

6) that the shareholder's register of the dissolved Company has been or will be cancelled as a result;

7) that the Sole Shareholder fully discharges the managers of the Company for their mandate up to this date; and

8) that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of the Company located at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg, le "Mandataire" Agissant en qualité de mandataire de BRIDGEPOINT CAPITAL (NOMINEES) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 30, Warwick Street, Londres W1B 5AL, Royaume-Uni, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de l'Angleterre sous le numéro 03139614 ("Associé Unique"), étant l'Actionnaire Unique de et détenant toutes les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales représentant la totalité du capital d'EUROPEAN INFORMATION DIRECTORIES S.A R.L., (auparavant nommée EUROPEAN STORAGE S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée en vertu du droit de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès de registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.113 (la "Société"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée par l'Associé Unique en date du 14 janvier 2010, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. que la Société a été constituée sous le nom d'EUROPEAN STORAGE S.à r.l. par un acte dressé par le notaire de Luxembourg Martine Schaeffer en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1536, en date du 24 juillet 2007;

2. que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cinq 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune, intégralement libérées;

3. que l'Associé Unique, après avoir revu avec attention les documents comptables établis par le conseil de gérance de la Société à la date du 14 janvier 2010 pour la liquidation de la Société, déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

4. que l'Associé Unique en sa capacité d'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

5. que l'Associé Unique déclare que toutes les dettes et passifs connus ou dûment provisionnées et que l'Associé Unique prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements (connus et inconnus) de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond de tous les engagements sociaux;

6. qu'il a été procédé ou qu'il sera procédé à l'annulation du registre de l'associé de la Société dissoute;

7. que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat jusqu'à ce jour; et

8. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société situé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par l'Associé Unique en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement mille deux cents Euros.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Ce document ayant été lu à la partie comparante, qui est connue par le Notaire par son nom de famille, prénoms, état civil et résidence, la partie comparante a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2827. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010086100/99.

(100096158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Oustal SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 84.235.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 1^{er} juillet 2010

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

5. M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

6. M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

7. Mme Christine SCHWEITZER, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

8. La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B no 114.190, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la liberté, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

9. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OUSTAL SA

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010086244/31.

(100096338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

EGE SERAMIK Trading Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 42.795.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «EGE SERAMIK TRADING HOLDING S.A.» a «Société Anonyme», established at 27, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 42.795, incorporated by deed on December 29, 1992 and whose articles have been amended for the last time by a deed enacted on January 18, 1994 published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 28, 1994, Nr 167.

The meeting is presided by Mr Baran Demir, having its professional address at, Büyükdere Caddesi Polat Han No: 87 Mecidiyeköy 34387 Istanbul, TURKEY.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Catherine Dessoir, «Avocat à la Cour», having its professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 240 (two hundred forty) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the Managers and the Commissary Auditor;
5. Decision upon the power of signature on the different bank accounts opened in the name of the company;
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Catherine Dessoy, «Avocat à la Cour», having her professional address at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Third resolution

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. She may carry out all the deeds provided by article 145 with previous general meeting authorization as required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

Fourth resolution

The meeting decides to give full discharge to:

- Adnan POLAT
- Bulent ZIHNALI
- Baran DEMIR
- Victor ELVINGER

as Managers of the company

- Marcel Stephany

as Commissary Auditor of the company

for the accomplishment of their mandate until the vote of this meeting.

Fifth resolution

The meeting decides to not change the powers of signatures on the different bank accounts opened in the name of the company.

The persons currently empowered to sign on the different bank accounts, opened in the name of the company, will keep this power notwithstanding the present deed of liquidation.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de «EGE SERAMIK TRADING HOLDING S.A.», une «Société Anonyme», ayant son siège social à 27, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 42.795, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 18 avril 1994 publié au Mémorial C numéro 167 du 28 avril 1994.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Baran Demir, établi professionnellement à Büyükdere Caddesi Polat Han No: 87 Mecidiyeköy 34387 Istanbul, TURQUIE. La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, établi professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il ressort de cette liste de présence que les 240 (deux cent quarante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision sur les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société;
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à:

- Adnan POLAT
- Bulent ZIHNALI
- Baran DEMIR
- Victor ELVINGER

Administrateurs de la société

- Marcel Stephany

Commissaire aux comptes de la société

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ne pas modifier les pouvoirs de signatures sur les différents comptes bancaires ouverts au nom de la société. Les personnes actuellement signataires sur les comptes bancaires, ouverts au nom de la société, le demeureront nonobstant le présent acte de mise en liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: B. DEMIR, C. DESSOY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27373. Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010086104/131.

(100096116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

E.E.C. S.A., European Enterprises Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.775.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Françoise VANDEWEERD, demeurant à B-4900 Spa (Belgique),
14, Avenue Dr Pierre Gaspar;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "EUROPEAN ENTERPRISES CONSULTING S.A.", en abrégé "E.E.C.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60.775, a été constituée suivant acte reçu le 28 août 1997, publié au Mémorial C numéro 696 du 11 décembre 1997.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions, sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que son mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancienne adresse de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27087. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010086111/45.

(100096137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Granjo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 79.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086143/9.

(100096575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

European Service Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 23.478.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Mr Pierre BAUCHER, domicilié au 1, rue du Patriote à B-1461 Haut-Ittre,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société «EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A.» une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 23.478 a été constituée suivant acte reçu en date du 12 novembre 1985 par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, publié au Mémorial C numéro 371 du 14 décembre 1985, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 16 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1024 du 4 juillet 2002 (ci-après: «la Société»).

II.- Que le capital social de la société anonyme "EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à cent vingt-quatre mille neuf cent trois euros (€ 124.903) représenté par cinquante-trois mille sept cent cinquante (53.750) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A.".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27386. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010086112/49.

(100096334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

NaCoal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.263.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of July.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., a “société en commandite par actions”, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

here represented by its General Partner NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., itself being represented by its manager COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., duly represented by its director Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

2) ROOS EUROPE HOLDING B.V., having its registered office in NL-1181 LD Amstelvee, Goedhartlaan 937,

here represented by Mr Christoph PIEL, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) Mr Simon OLIVER, director, residing at GB-Bath BA1 5EX, 18, Lansdown Crescent

here represented by Mr Christoph PIEL, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4) Mrs Maria PANAYIOTOU, director, residing at GB-London W5 3LL, 16, Byron Road,

here represented by Mr Christoph PIEL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prementioned proxies will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a limited company (“société anonyme”) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "NaCoal S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at GBP 546.645,- (five hundred and forty-six thousand six hundred and forty-five Great Britain Pounds) represented by 546.645 (five hundred and forty-six thousand six hundred and forty-five) shares with a par value of GBP 1,- (one Great Britain Pound) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of October and shall end on the thirtieth of September.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of the month of March at ten o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirtieth of September two thousand and ten.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and eleven.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) Naxos Capital Partners S.C.A., prenamed:	
Four hundred and seventy-six thousand nine hundred and thirty-eight shares	476.938
2) Roos Europe Holding B.V., prenamed: Fifty-eight thousand seven hundred shares	58.700
3) Mr Simon OLIVER, prenamed: Seven thousand three hundred and thirty-eight shares	7.338
4) Mrs Maria PANAYIOTOU, prenamed: Three thousand six hundred and sixty-nine Shares	3.669
TOTAL:	546.645

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of GBP 546.645,- (five hundred and forty-six thousand six hundred and forty-five Great Britain Pounds) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2.400,-.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.
 - b) Mr René SCHLIM, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on May 8, 1953.
 - c) Mr Christoph PIEL, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Eupen (B), on July 7, 1969.
- 2) Has been appointed auditor:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34.978.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.
- 5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,
ici représentée par son gérant commandité NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., elle-même représentée par son gérant la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.
- 2) ROOS EUROPE HOLDING B.V., avec siège social à NL-1181 LD Amstelvee, Goedhartlaan 937,
Ici représentée par Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.
- 3) Monsieur Simon OLIVER, administrateur de sociétés, demeurant à GB-Bath BA1 5EX, 18, Lansdown Crescent,
ici représentée par Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

4) Madame Maria PANAYIOTOU, administrateur de sociétés, demeurant à GB-London W5 3LL, 16, Byron Road, ici représentée par Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NaCoal S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et gérer des marques et brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou s'y rattachant.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à GBP 546.645,- (cinq cent quarante-six mille six cent quarante-cinq Livres Sterling) représenté par 546.645 (cinq cent quarante-six mille six cent quarante-cinq) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mardi du mois de mars à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente septembre deux mille dix.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille onze.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Naxos Capital Partners S.C.A., prénommée:	
Quatre cent soixante-seize mille neuf cent trente-huit actions	476.938
2) Roos Europe Holding B.V., prénommée: Cinquante-huit mille sept cents actions	58.700
3) Monsieur Simon OLIVER, prénommé: Sept mille trois cent trente-huit actions	7.338
4) Madame Maria PANAYIOTOU, prénommée: Trois mille six cent soixante-neuf actions	3.669
TOTAL:	546.645

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de GBP 546.645,- (cinq cent quarante-six mille six cent quarante-cinq Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 2.400,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Jacques RECKINGER, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.
 - b) Monsieur René SCHLIM, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.
 - c) Monsieur Christoph PIEL, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Eupen (B), le 7 juillet 1969.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30381. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095030/275.

(100105927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Exto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.293.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"la mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société FIRST ASSETS FUND INC, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "EXTO S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 134.293, a été constituée suivant acte reçu le 21 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 79 du 11 janvier 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme "EXTO S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "EXTO S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. ROTI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27094. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010086114/46.

(100096294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Dolberg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.499.

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DOLBERG S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.499, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 492 du 10 septembre 1997.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 24 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Axel Moorkens, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour

1° Mise en liquidation de la société.

2° Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre SCHILL.

II.- Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MOORKENS, C. SABINOT, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2010. LAC/2010/28074. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010086669/62.

(100096171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Financière de Saint Jacques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 137.435.

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société «FINANCIERE DE SAINT JACQUES S.A.», société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit, le 14 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n° 1016, du 24 avril 2008, page 48.761.

La séance est ouverte par Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb, étant le Président, qui désigne Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à F-Russange, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Véronique De Meester, avocate, demeurant à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, comme scrutateur.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

Ordre du jour

1. Décision de procéder à l'augmentation du capital de la société par l'émission de 5.484 (CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 31 (TRENTE ET UN EUROS) chacune, pour un montant de EUR 170.004 (CENT SOIXANTE-DIX MILLE ET QUATRE EUROS) en vue de le porter d'un montant de EUR 31.000 (TRENTE ET UN MILLE EUROS) à un montant de EUR 201.004,00 (DEUX CENT ET UN MILLE ET QUATRE EUROS).

2. Souscription des nouvelles actions.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 170.004,00 (CENT SOIXANTE-DIX MILLE ET QUATRE EUROS) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 (TRENTE ET UN MILLE EUROS) à un montant de EUR 201.004,00 (DEUX CENT ET UN MILLE ET QUATRE EUROS) par l'émission de 5.484 (CINQ

MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 31 (TRENTE ET UN EUROS) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est intervenue:

MILKYWAY GROUP INC., une société dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935,

ici représentée par Madame Véronique De Meester, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 20 mai 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec elle en copie.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité de l'augmentation de capital et des 5.484 (CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE) nouvelles actions et d'en libérer intégralement le montant en espèces immédiatement.

La preuve du paiement intégral des actions nouvellement émises est donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire, de sorte que la somme de 170.004,00 (CENT SOIXANTE-DIX MILLE ET QUATRE EUROS) est dès à présent à la disposition de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société ou dont elle est responsable à raison de la présente augmentation de capital, est approximativement de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, V. de MEESTER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: LAC/2010/26043. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010086117/72.

(100096485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Elips Actuarial Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 104.907.

Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2010

Extrait analytique

Délibérations prises à l'unanimité

1. L'assemblée constate que viennent ce jour à échéance les mandats suivants:

- ed-g s.a., Administrateur et Administrateur délégué
- Monsieur Eric Jean J. Janssen, Administrateur
- Praction (société privée à responsabilité limitée), Administrateur

Statuant à l'unanimité, l'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de «Praction».

Elle décide ensuite de renouveler pour une durée de trois ans expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes au 31/12/2012, les mandats suivants:

- ed-g s.a. ayant son siège à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 53.639, dont le représentant permanent auprès de la société est Monsieur Dominique Dejean, né le 06 juin 1962 à Wavre (Belgique), demeurant à B-1301 Bierges, avenue du champs de courses, 5. Le mandat d'Administrateur délégué de ed-g s.a. est renouvelé pour la même période.

- Monsieur Eric Jean J. Janssen, né à Liège (Belgique), le 1^{er} août 1966, demeurant à B-4671 Blegny, 3, rue Camus

2. A l'unanimité, l'Assemblée nomme en qualité d'administrateurs, pour une durée de 3 ans expirant au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes annuels au 31/12/2012:

- «Grelica», société en commandite simple de droit belge, dont le siège est sis à B-3070 Kortenberg, Zonnelaan, 23, n° d'entreprise 0825.190.084, dont le représentant permanent auprès de la société sera Monsieur Christian Defrancq, né à Roulers (Belgique) le 30/05/1950, domicilié à B-3070 Kortenberg, Zonnelaan, 23.

«Grelica» est également nommée Président du Conseil d'administration.

- «JB Management and Consulting», société privée à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège est sis à 3210 Linden, Slangenstraat, 4, n° d'entreprise 0883.129.966, dont le représentant permanent auprès de la société sera Monsieur Johan Bertrands, né le 18/02/1956 à Genk, domicilié à 3210 Linden, Slangenstraat, 4.

Weiswampach, le 10 mai 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour ed-g s.a

D. Dejean

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010089364/36.

(100097059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“Cargill International, Inc.”, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of Delaware, USA, under registration number 4778502 (the “Sole Member”),

here represented by Mr Gaetan Piedboeuf, Licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Minnetonka, Minnesota, United States of America, on 14 May 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Member and represents the entire share capital of “Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B, number 150.964, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the “Company”). The articles of the Company have been amended for the last time on 11 May 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary.

The appearing party then reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by eighteen million one hundred and sixty-one thousand four hundred nine United States Dollars (USD 18,161,409) from its current amount of one billion nine hundred and eighty-five million eight hundred and forty-eight thousand five hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 1,985,848,538) up to two billion four million nine thousand nine hundred forty-seven United States Dollars (USD 2,004,009,947) through the issue of eighteen million one hundred and sixty-one thousand four hundred nine (18,161,409) new shares of one United States Dollars (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by eighteen million one hundred and sixty-one thousand four hundred nine United States Dollars (USD 18,161,409) from its current amount of one billion nine hundred and eighty-five million eight hundred and forty-eight thousand five hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 1,985,848,538) up to two billion four million nine thousand nine hundred forty-seven United States Dollars (USD 2,004,009,947) through the issue of eighteen million one hundred and sixty-one thousand four hundred nine (18,161,409) new shares of one United States Dollars (USD 1) each.

The eighteen million one hundred and sixty-one thousand four hundred nine (18,161,409) new shares have been entirely subscribed by the Sole Member, aforementioned, at a total price of eighteen million one hundred and sixty-one thousand four hundred and nine United States Dollars (USD 18,161,409), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter.

Description of the contribution

The contribution in kind consists of seven hundred and twenty-four (724) shares having a par value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000), representing fifteen percent (15%) of the issued and outstanding shares of Provimi Kliba S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 9, route de Gollion, Cossonay-Gare, 1305 Penthaz, Switzerland and registered with the Trade Register of Vaud under federal number CH-5500173591-6.

The total fair net valuation of the contribution in kind allocated to the share capital of the Company is valued at eighteen million one hundred and sixty-one thousand four hundred nine United States Dollars (USD 18,161,409), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 14 May 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Provimi Kliba S.A., and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate delivered by Messrs Marcel ISLER and Christian VOUMARD signed in Penthaz on May 17, 2010.

Any managers or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the Sole Member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at two billion four million nine thousand nine hundred forty-seven United States Dollars (USD 2,004,009,947) consisting of two billion four million nine thousand nine hundred forty-seven (2,004,009,947) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Cargill International, Inc.», une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 4778502 («l'Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, Licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Minnetonka, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mai 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'Associé Unique représentant l'intégralité du capital social de «Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150.964, constituée suivant acte notarié en date du 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 mai 2010 selon acte du notaire soussigné.

La comparante a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent neuf dollars américains (USD 18.161.409), afin de porter son montant actuel d'un milliard neuf cent quatre-vingt-cinq millions huit cent quarante-huit mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 1.985.848.538) à deux milliards quatre millions neuf mille neuf cent quarante-sept dollars américains (USD 2.004.009.947), par l'émission de dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent neuf (18.161.409) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent neuf dollars américains (USD 18.161.409), afin de porter son montant actuel d'un milliard neuf cent quatre-vingt-cinq millions huit cent quarante-huit mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 1.985.848.538) à deux milliards quatre millions neuf mille neuf cent quarante-sept dollars américains (USD 2.004.009.947), par l'émission de dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent neuf (18.161.409) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent neuf (18.161.409) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'Associé Unique susmentionné, pour un prix total de dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent neuf dollars américains (USD 18.161.409); la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en sept cent vingt-quatre (724) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille Francs suisses (CHF 1.000), représentant quinze pour cent (15%) du capital social de Provimi Kliba S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à 9, route de Gollion, Cossonay-Gare, 1305 Penthalaz, Suisse, enregistrée auprès du Registre du Commerce de Vaud sous le numéro fédéral CH-550-0173591-6.

La valeur de marché nette totale de cet apport en nature est évaluée à dix-huit millions cent soixante et un mille quatre cent neuf dollars américains (USD 18.161.409), tel que prouvé par un certificat de valorisation émis par deux gérants de la Société le 14 mai 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des parts sociales de Provimi Kliba S.A., de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat délivré par Messieurs Marcel ISLER et Christian VOUMARD, signé à Penthalaz, le 17 mai 2010.

Tout gérant ou représentant dûment autorisé de la société apportée sera autorisé à inscrire un tel apport dans son registre des associés.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux milliards quatre millions neuf mille neuf cent quarante-sept dollars américains (USD 2.004.009.947), représentée par deux milliards quatre millions neuf mille neuf cent quarante-sept (2.004.009.947) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. PIEDBOEUF, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5967. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010089905/149.

(100099579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Financial Realizations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 13.525.

—
EXTRAIT

Les mandats des administrateurs Thierry Matthyssens, Maria Dennewald et Yasmine Birgen-Ollinger et du commissaire aux comptes Albert Tomas ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans. Ces mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010086124/13.

(100096418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

FU Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 29.404,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.315.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FU Industrial S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010086129/12.

(100096479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Geopartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.973.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 5. Juli 2010.

Für die Gesellschaft

Der Notar

Référence de publication: 2010086130/12.

(100096403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Orchimont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 105.101.

—
L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Orchimont S.A.", ayant son siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.101, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 307 du 7 avril 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1241 du 27 juin 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine ZELLINGER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anita MAGGIPINTO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 4.950.000), représenté par quatre mille neuf cent cinquante (4.950) actions sans désignation de valeur nominale à neuf millions cent cinquante mille euros (EUR 9.150.000) par l'émission de quatre mille deux cents (4.200) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Souscription et libération des nouvelles actions.

4. Modification subséquente de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Suppression des alinéas concernant le capital autorisé de l'article 5.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de sorte que le capital social est désormais représenté par 4.950 actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 4.950.000), représenté par quatre mille neuf cent cinquante (4.950) actions sans désignation de valeur nominale, à neuf millions cent cinquante mille euros (EUR 9.150.000) par l'émission de quatre mille deux cents (4.200) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et libération

Les quatre mille deux cent (4.200) actions nouvelles sont intégralement souscrites par Immobilière de la Ville Haute S.A., ayant son siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, ici représentée par Monsieur Jacquot SCHWERTZER, prénommé.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juin 2010, tous les actionnaires actuels renonçant à leur droit préférentiel de souscription.

Toutes les quatre mille deux cent (4.200) actions nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre millions deux cent mille euros (EUR 4.200.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à neuf millions cent cinquante mille euros (EUR 9.150.000) représenté par neuf mille cent cinquante (9.150) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de supprimer à l'article 5 des statuts, les alinéas concernant le capital autorisé.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 3.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SCHWERTZER, M. ZELLINGER, A. MAGGIPINTO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2010. LAC/2010/28087. Reçu soixante quinze euros (€ 75.-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010086854/84.

(100096067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Globe Express Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 139.305.

En date du 20 mars 2010, les cessions de parts sociales suivantes ont été opérées:

1. Monsieur Ziad KORBAN, demeurant Immeuble S, Dagher, 9th Floor, Avenue Charles Helou, RL-Beyrouth, a cédé l'intégralité des parts sociales (8.250) qu'il détenait dans la Société à la société OVERSEAS DEVELOPMENT (HOLDING) COMPANY E.C., une société constituée sous les lois de Bahreïn, ayant son siège social Flat 221, Building 150, Road 1507, Block 315 de Manama Center, Royaume de Bahreïn, immatriculée auprès du registre de Commerce du Royaume de Bahreïn sous le numéro 46605.

2. Monsieur Antoine BIKHAZI, demeurant Immeuble S. Dagher, 9th Floor, Avenue Charles Helou, RL-Beyrouth, a cédé l'intégralité des parts sociales (3.375) qu'il détenait dans la Société à la société OVERSEAS DEVELOPMENT (HOLDING) COMPANY E.C, préqualifiée.

3. Monsieur Edouard RASSIE, demeurant Immeuble S. Dagher, 9th Floor, Avenue Charles Helou, RL-Beyrouth, a cédé l'intégralité des parts sociales (3.375) qu'il détenait dans la Société à la société OVERSEAS DEVELOPMENT (HOLDING) COMPANY E.C. préqualifiée.

Il en résulte que la totalité des parts sociales (15.000) de la Société sont à présent détenues par la société OVERSEAS DEVELOPMENT (HOLDING) COMPANY E.C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010086138/23.

(100096532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.484.

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

François-Xavier Goossens, lawyer, residing in Luxembourg acting by virtue of a power granted at the occasion of the meeting of the board of directors held on 15 June 2010 of GCG MANAGER S.A. a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.153.468 acting as general partner (the "General Partner"), of GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,

registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 153.484, incorporated pursuant to a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

A copy of the minutes of such meeting of the board of directors of the General Partner shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I - The subscribed share capital of the Company is set at fifty thousand Sterling Pounds (GBP 50,000.-) divided into:

- one hundred (100) A shares (the "A Shares"), held by the General Partner, and
- four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred (4,999,900) B shares (the "B Shares"), held by the limited partner(s)

with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) per Share, each fully paid up.

II – That, on terms of Article 5.2 of the Articles of Association of the Company, the authorised capital is set at four hundred million Sterling Pounds (GBP 400,000,000.-) to be divided into a total maximum amount of forty billion (40,000,000,000.-):

- A Shares, to be held by the General Partner, and/or
- B Shares, to be held by the limited partner(s);

with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each per share;

the General Partner is authorised, during a period of five years, ending on 25 May 2015, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital; the General Partner is specially authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Shares issued.

III – That the board of directors of the General Partner in its meeting of 15 June 2010 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of Article 5.2 of the Articles of incorporation, has increased the subscribed capital of the Company and specifically by the amount of two pence (GBP 0.02), by the creation and issue, without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued by the Company, of two B Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01), each, (the "New B Shares"), for the benefit of the company Gala Group Four Limited, a limited company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 71 Queensway, London, W2 4QH, United Kingdom, registered at the Company House, under number 06593653 (hereafter "GG4"), acting as limited partner, vested with the same rights and obligations as the existing B Shares of the same class.

IV – That the board of directors of the General Partner has accepted the subscription of the New B Shares and the full payment of the New B Shares by contribution in kind of all the entirety of the shares issued by the company GCG Holdco Limited, a limited company existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 71 Queensway, London, W2 4QH, United Kingdom, registered at the Company House, under number 07254686 (hereafter referred as "Holdco"), the report of which contribution in kind confirming the value of the value of the shares contributed shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised by the person and in the amounts contained in the table below:

	B Sha- res	TOTAL (GBP)
Gala Group Four Limited, 71 Queensway, London, W2 4QH Company House number: 06593653	2	0.02

Payment

The contribution has been made by contribution by GG4 of the Holdco shares to the Company, as further described in a report of the independent auditor of the Company (the "Audit Report") .

VI -That following the realisation of this portion of the authorised share capital Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company have therefore been amended and read as follows:

" 5.1.1. The subscribed and issued capital of the Company is set at fifty thousand Sterling Pounds and two pence (GBP 50,000.02) divided into one hundred (100) A shares (the "A Shares"), which shall be held by the General Partner and four million nine hundred ninety nine thousand nine hundred and two (4,999,902) B shares (the "B Shares"), which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Penny (GBP 0.01-) each, all of which are fully paid up. The A Shares and the B Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares". The holder of A Shares and the holder of B Shares are together referred as a "Shareholder" or the "Shareholders".

5.1.2. The rights and obligations attached to the Shares of each class, as defined in the Articles, shall be identical except to the extent otherwise provided by the Law or by the Articles.

"5.1.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the

payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately four thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing all known to the notary by his name, first names, civil status and residences, he signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

François-Xavier Goossens, juriste, demeurant à Luxembourg agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par décision prise par le conseil d'administration du 15 Juin 2010 de CGC MANAGER S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.468, agissant en qualité d'associé commandité (l'«Associé Commandité») de «GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A», société en commandite par actions de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, en enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.484, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 Mai 2010, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Une copie du procès-verbal de ladite réunion du conseil d'administration de l'Associé Commandité demeurera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, ès -qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

I - Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Livres Sterling (GBP 50,000,-) divisé en:

- cent (100) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») détenues par l'Associé Commandité, et
- quatre millions quatre cent nonante neuf mille neuf cent (4,999,900) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») détenues par l'/ les associé(s) commanditaire(s) chacune, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), libérées entièrement.

II.- Qu'aux termes de l'Article 5.2 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent millions de Livres Sterling (GBP 400.000.000,-) divisé en un nombre total maximum de quarante milliards (40.000.000.000):

- d'Actions de Catégorie A détenues par l'Associé Commandité et/ou
- d'Actions de Catégorie B détenues par l'/les associé(s) commanditaire(s).

d'une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) par Action;

l'Associé Commandité est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 25 Mai 2015, à augmenter une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé;

l'Associé Commandité est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions d'actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les Actions émises.

III.- Que dans sa réunion du 15 juin 2010, et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts, le conseil d'administration de l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société et plus spécifiquement d'un montant de deux pences (GBP 0,02) par la création et l'émission de deux Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01), chacune (les «Nouvelles Actions de Catégorie B, en faveur de la société Gala Group Four Limited, une limited company régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 71 Queensway, Londres, W2 4QH, Royaume-Uni, enregistré au Companies House sous le numéro 06593653 («GG4»), agissant en qualité d'associé commanditaire, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions de Catégorie B existantes de la même catégorie.

V – Que le Conseil d'Administration a accepté la souscription des Nouvelles Actions de Catégorie B et la libération intégrale par apport en nature de toutes les actions de la société GCG Holdco Limited, une limited company régies par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son siège social au 71 Queensway, Londres, W2 4QH, Royaume-Uni, enregistré au Companies House sous le numéro 7254686 («Holdco»), dont le rapport confirmant la valeur des actions apportées demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé par la personne reprise et pour les montants repris dans le tableau ci-dessous:

	Actions de Catégorie B	TOTAL (GBP)
Gala Group Four Limited, 71 Queensway, London, W2 4QH Company House number: 06593653	2	0,02

Libération

Le montant a été libéré préalablement par un apport réalisé par GG4 des actions de Holdco tel que décrit par le rapport du réviseur d'entreprise.

VI - Que suite à la réalisation d'une partie du capital autorisé, l'article 5.1 des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

5.1.1. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille Livres Sterling deux pences (GBP 50.002,-) divisé en cent (100) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par l'Associé Commandité, et quatre millions quatre cent nonante neuf mille neuf cent deux (4,999,902) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doivent être détenues par l'/les associé(s)-commanditaire(s), chaque Action ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) et chaque Action étant entièrement libérée. Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont ci-après appelées l'«Action» ou les «Actions». Le(s) propriétaire(s) des Actions de Catégorie A ensemble avec le (s) propriétaire(s) des Actions de Catégorie B sont appelés l'«Actionnaire» ou les «Actionnaires».

5.1.2. Les droits et obligations inhérents aux Actions de chaque catégorie, tels que définis par les Statuts, seront identiques sauf stipulation contraire dans la Loi ou dans les Statuts.

5.1.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur toute Action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaires pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de quatre mille euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F.-X. GOOSSENS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27383. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010086134/165.

(100096498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Credit Suisse Prime Select Trust (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.054.

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2010 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Luca Diener, Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) ainsi que de nommer Messieurs Marnix van den Berge et Mark Wallace comme nouveaux membres du conseil d'administration de la Société. Le mandat de Monsieur Raymond Melchers n'a pas été renouvelé.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8045 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Marnix van den Berge, Membre du Conseil d'Administration
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration
4, Kalandergasse, CH-8045 Zurich

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Référence de publication: 2010087808/28.

(100096778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Granjo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 79.633.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le mercredi 30 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 30 juin 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010086142/19.

(100096571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Real Shopfitting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 138.394.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 14. April 2010

Die Gesellschafterversammlung bestellt zu weiteren Mitgliedern der Geschäftsführung mit sofortiger Wirkung für unbestimmte Dauer:

1. Herrn Patrick Bold, geboren am 16. Oktober 1964 in Breisach am Rhein, Deutschland, privatansässig in D-66459 Kirkel, Ortsteil Kirkel-Neuhäusel, Rohrbacher Weg 15, zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft mit der Bezeichnung eines technischen Geschäftsführer,

2. Herrn Bernhard Weidinger, geboren am 19. Mai 1962 in Wertheim-Reicholzheim, Deutschland, privatansässig in D-97877 Wertheim, Stadtteil Reicholzheim, Geißbergstraße 9, zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft mit der Bezeichnung eines technischen Geschäftsführer für den Bereich Bauunternehmer / Maurer und Betonbauer,

3. Herrn Erich Müller, geboren am 23. Mai 1965 in Hockweiler/Trier-Saarburg, Deutschland, privatansässig in D-54636 Idesheim, Gartersweg 6, zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft mit der Bezeichnung eines technischen Geschäftsführer für den Bereich Gipser- und Fassadenmacher / Stuckateur,

4. Herrn Karl Hartmann, geboren am 30. Mai 1953 in Assenheim, Deutschland, privatansässig in L-5890 Alzingen, 6, rue-Roger-Wercollier, zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft mit der Bezeichnung eines technischen Geschäftsführer für den Bereich Installateur und Heizungsbauer.

5. Herrn Michael Betz, geboren am 10. März 1968 in Zweibrücken, Deutschland, privatansässig in D-66482 Zweibrücken, Hambacher Platz 7, Geschäftsführer der Gesellschaft wird zum administrativen Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird bei allen Transaktionen in den o.g. Bereichen Bauunternehmer / Maurer und Betonbauer, Gipser- und Fassadenmacher / Stuckateur und Installateur / Heizungsbauer durch gemeinsame Unterschrift des administrativen Geschäftsführers oder des technischen Geschäftsführers Herr Patrick Bold und des zuständigen technischen Geschäftsführers in diesem Bereich vertreten.

Für alle anderen Verpflichtungen ist die Alleinunterschrift des administrativen Geschäftsführers ausreichend. Hier sind insbesondere die Bereiche Monteur von Fertigteilen im Gebäudeinnenausbau und Monteur von Fenstern, Türen und Fertigmöbeln aufzuzählen, für welche die diesbzgl. Handelsgenehmigung auf Herrn Michael Betz erteilt wurde.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27. Mai 2010.

Pour la société

Unterschriften

Référence de publication: 2010087887/35.

(100096701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Groupe Neuberg, Courtier d'Assurances, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 20, rue de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 83.469.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086144/10.

(100096354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

GSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010086147/10.

(100096276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

GSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010086148/10.

(100096307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Eurolex Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.722.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 juin 2010 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de M. Kemal AKYEL et M. Stéphane HEPINEUZE, avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée avec effet à la date de l'assemblée.

- La nomination de M. Axel RUST, né le 20 septembre 1965 à Engers Jetzt Newied, Allemagne, ayant son adresse privée au 35, rue A. Letellier à L-1932 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

- La nomination de M. Marcel STEPHANY, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch à L- 7268 Bereldange, Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la société est acceptée; celui-ci terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour Eurolex Management S.A.

Matthijs Bogers

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010086710/24.

(100096611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

GSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.483.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Guido SCALFI, industriel, demeurant au 28, Piazza Castello, I-20121 Milan (Italie), Président et Administrateur-Délégué

- Madame Cristina SCALFI, conseillère d'entreprises, demeurant au 7, Via Centre Villa, I-2010 Teolo, (Italie)

- Monsieur Roberto SCALFI, industriel, demeurant au 32 Corso Magenta, I-20123 Milan (Italie)

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010086149/19.

(100096318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

WPP TNS US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 480.043.300,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.293.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WPP TNS US S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 146.293 (the Company), incorporated on 28 April 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1161 of 12 June 2009 and whose articles of association (the Articles) have not been amended yet.

THERE APPEARED:

1. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.018 (Gamma), owner of 110,000 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. TNS NFO UK Limited, a limited company formed under the laws of England and Wales, with registered office at TNS House, Westgate, London, W5 1UA, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 05522068 (TNS NFO), owner of 4 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3. TNS Luxembourg Alpha S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76.275 (TNS Alpha), owner of 5 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4. TNS Luxembourg Beta S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 76.276 (TNS Beta), owner of 4 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

5. WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.018 (Lux Holdings 8), owner of 4,690,419 shares of the Company having a nominal value of USD 100 each,

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The appearing parties referred to under items 1. to 5. above are collectively referred to hereunder as the Shareholders.

The powers of attorney from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on their name and on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold collectively all the 4,800,432 shares of USD 100 each in the share capital of the Company amounting to USD 480,043,200;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 100 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 480,043,300, by way of the issuance of 1 new share of the Company having a nominal value of USD 100, together with share premium.

3. Subscription to, and payment in full, by WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l. of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 4, paragraph 1, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued share, and to see to any formalities in connection therewith.

6. Miscellaneous.

III. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to USD 480,043,300 (four hundred and eighty million forty-three thousand three hundred dollars of the United States of America), by way of the issuance of 1 new share of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America).

Subscription - Payment

The Meeting resolves to record the subscription to and full payment of the above share capital increase by Lux Holdings 8.

Lux Holdings 8, prenamed and represented as stated above, hereby declares (i) to subscribe to the newly issued share of the Company having a nominal value of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) and (ii) to fully pay it up by way of a contribution in kind consisting of 1,378,763,301 shares having a nominal value of EUR 1 each (the Shares) of WPP US Investments B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the

laws of the Netherlands, with registered office at 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, the Netherlands, registered with the trade register of the Chambers of Commerce for Rotterdam under number 24381701 (WUSI).

The Shares are contributed at their fair market value, i.e. an aggregate value of USD 1,154,585,076 (one billion one hundred and fifty-four million five hundred and eighty-five thousand seventy-six dollars of the United States of America), of which (a) USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) USD 1,154,584,976 (one billion one hundred and fifty-four million five hundred and eighty-four thousand nine hundred and seventy-six dollars of the United States of America) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Shares contributed to the Company by Lux Holdings 8 are supported by certificates issued by the management of WUSI and the management of Lux Holdings 8 (the Certificates).

A copy of the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of WUSI and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

Gamma:	110,000 shares
TNS NFO:	4 shares
TNS Alpha:	5 shares
TNS Beta:	4 shares
Lux Holdings 8:	<u>4,690,420 shares</u>
Total:	4,800,433 shares

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 4, paragraph 1, of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 480,043,300 (four hundred eighty million forty-three thousand three hundred dollars of the United States of America), represented by 4,800,433 (four million eight hundred thousand four hundred thirty-three) shares having a nominal value of USD 100 (one hundred dollars of the United States of America) per share."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of said register) of the changes mentioned under the second and third resolutions above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP TNS US S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.293 (la Société), constituée le 28 avril 2009 selon un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1161 du 12 juin 2009 et dont les statuts (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

ONT COMPARU:

1. WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.018 (Gamma), détentrice de 110.000 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. TNS NFO UK Limited, une société privée de droit Anglais et du Pays de Galles avec siège social au TNS House, Westgate, London, W5 1UA, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 05522068 (TNS NFO), détentrice de 4 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. TNS Luxembourg Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.275 (TNS Alpha), détentrice de 5 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. TNS Luxembourg Beta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg avec siège social au 46, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.276 (TNS Beta), détentrice de 4 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

5. WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.018 (Lux Holdings 8), détentrice de 4.690.419 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD chacune,

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties comparantes mentionnées aux points 1. à 5. ci-dessus sont collectivement désignées ci-dessous comme les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant en leur nom et pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent collectivement toutes les 4.800.432 parts sociales ayant une valeur nominale de 100 USD chacune, dans la capital social de la Société s'élevant à 480.043.200 USD;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 100 USD afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 480.043.300 USD, par voie d'émission d'1 nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD, ensemble avec une prime d'émission.

3. Souscription et libération intégrale par WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l. de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 4, paragraphe 1, des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de la part sociale nouvellement émise, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 480.043.300 USD (quatre cent quatre-vingt millions quarante-trois mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), par la voie d'émission d'1 nouvelle part sociale de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Intervention - Souscription - Libération

L'Assemblée décide d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation de capital par Lux Holdings 8.

Lux Holdings 8, susmentionnée, représentée telle que décrit ci-dessus, déclare souscrire à 1 (une) part sociale nouvellement émise de la Société ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature consistant en 1.378.763.301 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune (les Parts Sociales) de WPP US Investments B.V., une besloten vennootschap de droit néerlandais ayant son siège social au 10, Wilhelminaplein, 3072 DE Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24381701 (WUSI).

Les Parts Sociales sont apportées à leur valeur de marché, i.e. un montant total de USD 1.154.585.076 (un milliard cent cinquante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) desquels (a) USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à affecter au compte de capital social de la Société et (b) USD 1.154.584.976 (un milliard cent cinquante-quatre millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-seize dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à affecter au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur des Parts Sociales apportées à la Société par Lux Holdings 8 sont certifiées par des certificats émis par les conseils de gérance de WUSI et de Lux Holdings 8 (les Certificats).

Une copie des Certificats, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de US Holdings et par le notaire instrumentant resteront jointes au présent acte pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

L'Assemblée décide d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

Gamma:	110.000 parts sociales
TNS NFO:	4 parts sociales
TNS Alpha:	5 parts sociales
TNS Beta:	4 parts sociales
Lux Holdings 8:	<u>4.690.420 parts sociales</u>
Total:	4.800.433 parts sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 4, paragraphe 1, des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 480.043.300 (quatre-cent quatre-vingt millions quarante-trois mille trois cents dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 4.800.433 (quatre millions huit cent mille quatre cent trente-trois) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société (en ce compris pour éviter toute ambiguïté la signature dudit registre) des modifications décidées sous les deuxième et troisième résolutions ci-dessus, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, il est également précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. ARNOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27467. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010090329/251.

(100100244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 66.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.742.

In the year two thousand and ten, on the twenty second day of June.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Innisfree Nominees Ltd", an English private limited company registered with Companies House under number 03565361, with registered office at Abacus House, 33 Gutter Lane, London EC2V 8AS, United Kingdom, here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 18 June 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of «Innisfree F3 S.à r.l.», a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139.742, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 10 June 2008, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 July 2008 (number 1770, page 84945) (the "Company"). The Articles of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, prenamed, dated 26 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of forty nine thousand five hundred Canadian dollars (CAD 49,500.-) being equivalent to three hundred and seventy-five thousand Swedish crowns (SEK 375,000.-) using the exchange rate (SEK/CAD) as at the date of the present resolutions (i.e. SEK 1.-being equivalent to CAD 0.132-), so as to bring it from its current amount of sixteen thousand five hundred Canadian dollars (CAD 16,500) to sixty six thousand Canadian dollars (CAD 66,000.-), by creating and issuing thirty seven thousand five hundred (37,500) new class D shares, each of such new class D shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of one point thirty-two Canadian dollar (CAD 1.32) each.

All the new class D shares are subscribed by Innisfree Nominees Ltd, prenamed, duly represented by Mrs Rachel UHL, previously named, by virtue of a proxy, given on 18 June 2010. Such new shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of forty nine thousand five hundred Canadian dollars (CAD 49,500.-) relating to the new class D shares subscribed by Innisfree Nominees Ltd is entirely allocated to the Company's share capital. The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, Article 5.1 of the Articles of the Company is amended with immediate effect and now reads as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at sixty six thousand Canadian dollars (CAD 66,000.-) represented by:

1. Twelve thousand four hundred and ten (12,410) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
2. Ten (10) class "A" shares (the "Class A Shares"),
3. Ten (10) class "B" shares (the "Class B Shares"),
4. Ten (10) class "C" shares (the "Class C Shares"),
5. Thirty-seven thousand five hundred and ten (37,510) class "D" shares (the "Class D Shares"),
6. Ten (10) class "E" shares (the "Class E Shares"),

7. Ten (10) class "F" shares (the "Class F Shares"),
8. Ten (10) class "G" shares (the "Class G Shares"),
9. Ten (10) class "H" shares (the "Class H Shares"),
10. Ten (10) class "I" shares (the "Class I Shares"),

with a nominal value of one point thirty-two Canadian dollar (CAD 1.32) each. The Class A to I Shares are together referred to as the "Specific Class of Shares" and the Ordinary Shares and shares of Specific Class of Shares are together referred to as the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt deux juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Innisfree Nominees Ltd", une private limited company de droit anglais, immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro 03565361, ayant son siège social à Abacus House, 33 Gutter Lane, Londres EC2V 8AS, Royaume-Uni, ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 18 juin 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de «Innisfree F3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.742, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 juin 2008, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 juillet 2008 (numéro 1770, page 84945) (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Joseph ELVINGER, prénommé en date du 26 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quarante neuf mille cinq cents dollars canadiens (49.500 CAD) équivalent à trois cent soixante quinze mille couronnes suédoises (375.000 SEK) en utilisant le taux de change (CAD/SEK) applicable à la date de ces résolutions (soit 1 SEK étant équivalente à 0,132 CAD), afin de le porter de son montant actuel de seize mille cinq cents dollars canadiens (16.500 CAD) à soixante six mille dollars canadiens (66.000 CAD), par la création et l'émission de trente sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales de catégorie D ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts, d'une valeur nominale d'un virgule trente-deux dollar canadien (1,32 CAD) chacune.

Toutes les nouvelles parts sociales de catégorie D sont souscrites par Innisfree Nominees Ltd, prénommée, dûment représentée par Madame Rachel UHL, nommée précédemment, en vertu d'une procuration délivrée le 18 juin 2010. Ces nouvelles parts sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport global de quarante neuf mille cinq cents dollars canadiens (49.500 CAD) relatif aux nouvelles parts sociales de catégorie D souscrites par Innisfree Nominees Ltd est entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

"5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante six mille dollars canadiens (66.000 CAD) représenté par:

1. Douze mille quatre cent dix (12.410) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»),
 2. Dix (10) parts sociales de catégorie «A» (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 3. Dix (10) parts sociales de catégorie «B» (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 4. Dix (10) parts sociales de catégorie «C» (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 5. Trente-sept mille cinq cent dix (37.510) parts sociales de catégorie «D» (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 6. Dix (10) parts sociales de catégorie «E» (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 7. Dix (10) parts sociales de catégorie «F» (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 8. Dix (10) parts sociales de catégorie «G» (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 9. Dix (10) parts sociales de catégorie «H» (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 10. Dix (10) parts sociales de catégorie «I» (les «Parts Sociales de Catégorie I»),
- ayant chacune une valeur nominale d'un virgule trente-deux dollar canadien (1,32 CAD).

Les parts sociales de Catégorie A à I sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales de Catégorie Spécifique» et les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Catégories Spécifiques sont ci-après reprises comme les «Parts Sociales»."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 juin 2010. Relation: LAC/2010/28057. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010086159/131.

(100096310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Institut de beauté YVETTE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 62, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 58.035.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, il résulte que le capital social de la société à responsabilité limitée INSTITUT DE BEAUTE YVETTE S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Yvette MARINANGELI, née le 29.05.1956 à Audun-le-Tiche, demeurant	
à F-57390 Audun-le-Tiche, 11, rue Lorraine; cinquante parts sociales	50
Madame Maria-Stella MARINANGELI, née le 2.11.1949 à Audun-le-Tiche, demeurant	
à F-57390 Audun-le-Tiche, 18, rue de la Confiance: cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Luxembourg, le 1.04.2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010086160/18.

(100096475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

AL Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010086597/10.

(100096610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Alpha 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.678.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010086598/10.

(100096604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Amarilys Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.089.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086599/10.

(100096739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Avencor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010086605/10.

(100096689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 68.065.

La Liste des signatures autorisées pour les opérations bancaires et les chèques postaux a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 1^{er} juillet 2010.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A.

André BREDIMUS

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2010086606/14.

(100096556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.